

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.611.008.1 DU 17 AVRIL 1991

Balance à équilibre automatique BIZERBA modèles PRO 6100, PRO 6200, PRO 6300 et PRO 6400 à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE. DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

BIZERBA WERKE - Wilhlem Kraut GmbH & Co
KG, Postfach 1140, 7460 Balingen (Allemagne).

DEMANDEUR

BIZERBA France, rue de Malacombe, BP 32,
38290 Saint Quentin Fallavier.

OBJET

La présente décision complète la décision
n° 89.1.22.629.3.3 du 20 septembre 1989 (1).

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique BIZERBA
modèles PRO 6200 et PRO 6300 à indication du
poids et du prix faisant l'objet de la présente dé-
cision diffèrent respectivement des balances à

équilibre automatique BIZERBA modèles PRO
6200 et PRO 6100 approuvés par la décision pré-
citée par leur présentation :

- les deux dispositifs afficheurs (du côté du ven-
deur et du côté du client) ainsi que le clavier de
commande du modèle PRO 6200 sont montés sur
colonne ;
- les deux dispositifs afficheurs (du côté du ven-
deur et du côté du client) ainsi que le clavier de
commande du modèle PRO 6300 sont montés
dans un boîtier séparé relié au boîtier compor-
tant le dispositif récepteur de charge par un
câble de longueur maximale 1,30 m.

Les conditions particulières d'installation ne
sont pas modifiées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Les balances à équilibre automatique BIZERBA
modèles PRO 6100, PRO 6200 et PRO 6400 ap-
prouvées par la décision précitée et les balances
à équilibre automatique BIZERBA modèles PRO
6200 et PRO 6300 faisant l'objet de la présente
décision peuvent être alimentées par une batte-
rie.

SCELLEMENTS

Les balances à équilibre automatique modèles
PRO 6200 et PRO 6300 à indication du poids et
du prix sont munies d'un dispositif de scellement
conforme au plan figurant en annexe à la présen-
te décision.

(1) Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1259.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Outre les indications signalétiques réglementaires, la plaque d'identification des instruments faisant l'objet de la présente décision porte le numéro et la date de la décision précitée.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche Rhône-Alpes et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 19 septembre 1999.

ANNEXES

Plan de scellement n° 5490-1.

Photographies n°s 5490-2 et 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

■ N° 5490-1

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE BIZERBA
PRO 6100, PRO 6200, PRO 6300 ET PRO 6400

Plan de scellement

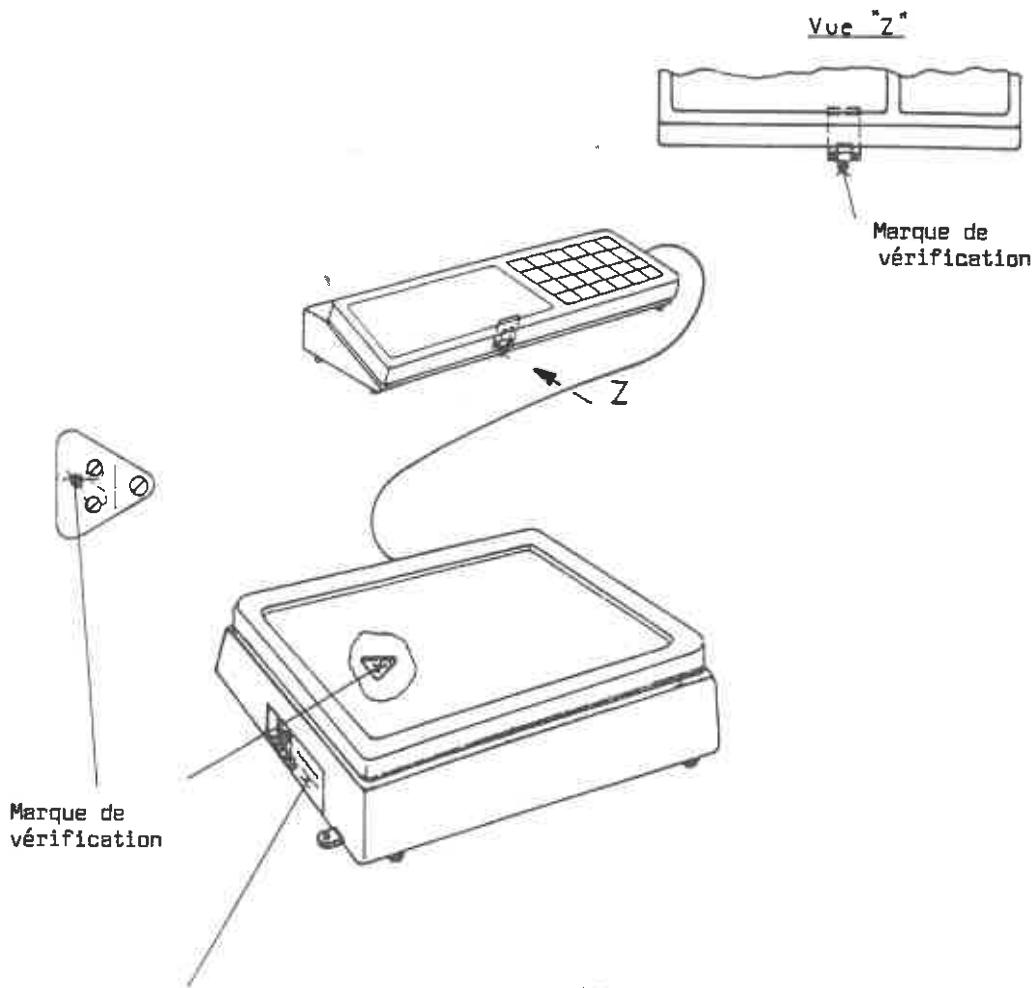
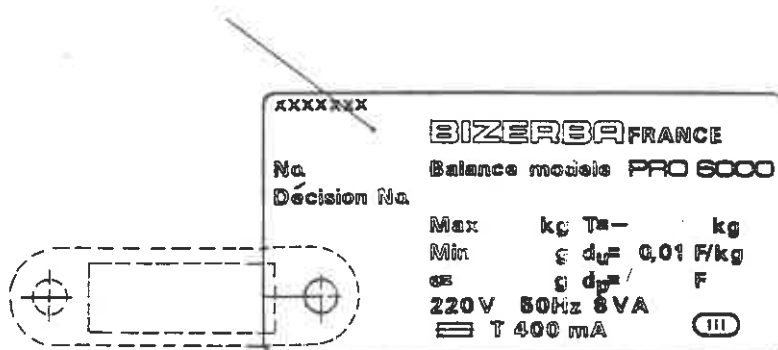


Figure 7

Plaque d'identification
et marque de vérification





■ N° 5490-2

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE BIZERBA PRO 6100, PRO 6200, PRO 6300 ET PRO 6400



■ N° 5490-3

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE BIZERBA PRO 6100, PRO 6200, PRO 6300 ET PRO 6400

